



**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2025

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Gilbert EL KAÏM donne procuration à Nicolas ROBERTO, Charlotte L'HERMITE donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Erik ROGER donne procuration à Elisabeth AUMAGY.

ABSENTS : Serge RENIET, Isabelle DAUTRY.

SECRETAIRE : Léon AUBERT

Les élus approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2025.

Affaire n°1 – Personnel communal – Risque santé - adhésion à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) - détermination du montant de la participation employeur. DE 2025-095

Comme discuté lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre dernier, le projet de délibération a été transféré au comité social technique du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable pour l'adhésion de la commune à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la FPT 04 (CDG 04) avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et pour le montant de la participation de la commune fixé à 15 € par agent par mois.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°2 - Crédit d'impôt pour investissement dans l'innovation et la recherche et développement pour les entreprises. DE 2025-096

Il est proposé de renouveler les contrats pour accroissement d'activité, du 1^{er} février jusqu'au 30 avril 2026, dans l'attente des résultats des examens et concours passés par les agents en poste.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°3 - Mission d'études pour la mise en conformité administrative de la source de Chavon – demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du Fonds vert. DE 2025-097

Affaire n°4- Mission d'études pour la mise en conformité administrative de la source de Chavon – demande de subvention auprès du Département du 04. DE 2025-098

Affaire n°5 - Mission d'études pour la mise en conformité administrative de la source de Chavon – demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau. DE 2025-099

Un bureau d'études a été consulté pour réaliser la mission concernant la mise en conformité administrative de la source de Chavon. Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Préfecture, du Département pour financer cette prestation de services estimée à 30 618,67 € HT.

La délibération sollicitant une subvention auprès de l'Agence de l'eau est annulée car celle-ci ne subventionne plus ce type d'opération.

Adoptées à l'unanimité

Affaire n°6 – Réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon – choix de l'entreprise. DE 2025-100

Une seule entreprise MINETTO/SOPEI a répondu à l'appel d'offres concernant la réhabilitation des STEP de Carniol et Chavon. Monsieur le Maire propose de retenir son offre.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°7 – Travaux stations d'épuration de Cheyran, Carniol et Chavon – souscription d'un prêt relais. DE 2025-101

Il est proposé de souscrire un prêt relais pour financer les travaux des STEP, dans l'attente du versement des subventions. Montant emprunté : 272 000 €.

Deux banques ont été sollicitées, le Crédit Agricole et la Banque des Territoires qui n'a pas fait de proposition. Durée : 24 mois. Taux fixe : 2,62 %.

M. Cavallo indique que le prêt sera remboursé aussitôt que les subventions seront encaissées.

Nicolas Roberto : est-ce que la commune a reçu l'accord des subventions ?

Bernard Cavallo : oui et elle en a déjà perçu une partie

Sylvaine Jabre : est-ce qu'il y aura des frais en cas de remboursement anticipé ?

Bernard Cavallo : non pas de frais

La proposition du Crédit Agricole est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°8 - Travaux stations d'épuration de Cheyran, Carniol et Chavon – souscription d'un prêt long terme. DE 2025-102

Il est proposé de souscrire un prêt long terme pour régler l'autofinancement concernant les travaux des STEP. Montant emprunté : 120 000 €

Deux banques ont été sollicitées, le Crédit Agricole qui propose un taux fixe de 4,13% sur 20 ans et la Banque des Territoires qui propose un taux fixe de 4,02 € sur 25 ans ou un taux variable indexé sur le taux du livret A +0,50 % sur 25 ans. Pas de frais en cas de remboursement anticipé.

Bernard Cavallo propose de souscrire le prêt auprès de la Banque des Territoires, à taux variable car il est plus avantageux et sans trop de risque car on peut constater que le livret A a plutôt tendance à baisser ces dernières années. Il précise qu'il y aura des intérêts intercalaires à payer d'environ 1 164,14 € mais leur proposition reste malgré tout plus avantageuse que celle du Crédit Agricole.

La proposition de la Banque des Territoires à taux variable du livret A + 0,50% est adoptée à la majorité (T. Dallaporta, C. L'Hermite, S. Lopez, S. Jabre votent pour le Crédit Agricole, les autres élus votent pour la Banque des Territoires).

Affaire n°9 – Réfection du muret du parking de l'église – demande de subvention au titre des amendes de police. DE 2025-103**Affaire n°10 - Réfection du muret du parking de l'église – demande de subvention au Département au titre du FODAC. DE 2025-104**

Il est proposé de solliciter une subvention au titre des amendes de police et auprès du Département au titre du FODAC pour financer ces travaux estimés à 54 458,25 € HT (10% d'aléas prévus).

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de restaurer la partie supérieure du muret côté lavoir jusqu'à l'angle de l'église : le démolir, créer une fondation plus large et remonter le muret plus haut pour la sécurité et la conformité. Il sera installé une butée de roues afin que les véhicules ne tapent plus dedans en se garant.

Adoptées à l'unanimité

Affaire n° 11 - Réfection et remise en service des bornes fontaines – demande de subvention au syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère (VCC). DE 2025-105

Il est proposé de solliciter une subvention auprès des VCC pour financer ce projet.

Montant total estimatif : 23 973 € HT.

Subvention obtenue : 10 479,64 € du FODAC 2025.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°12 - Budget principal – déclaration de créances sans valeur et créances éteintes. DE 2025-106

Des créances sans valeur pour la somme de 6 696,56 € sont proposées et aucune créance éteinte.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n° 13 - Budget eau et assainissement - déclaration de créances sans valeur, créances éteintes et titres annulés. DE 2025-107

Des créances sans valeur sont proposées pour un montant de 334,76 €, des créances éteintes pour la somme de 10 500 € ainsi que des titres annulés pour la somme de 8 108,81 € (soit 7 227,21 € +809,78€+71,82€).

M. Cavallo propose de ne pas annuler l'intégralité des créances que le Trésorier avait proposé de passer en titres annulés pour un montant de 3 951,02 € supplémentaires car certaines figurent sur la liste des créances de 2016 déjà déclarées sans valeur dès 2023, d'autres apparaissent et datent de 2021 mais n'ont jamais figuré dans les états reçus les années précédentes et enfin les derniers doivent pouvoir faire l'objet de relances.
Il propose de retenir que les sommes dont le montant est faible (inférieur au seuil de recouvrement) ce qui représente un total de 71,82 €

Sylvaine Jabre : souhaite faire remarquer que c'est une bonne chose d'épurer mais il faut savoir que ce sont les habitants de la commune qui paient au final ces créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°14 - Budget principal – décision modificative. DE 2025-108

Une décision modificative du budget principal est proposée pour ajuster les comptes.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement
2128-85	Autres agencements et aménagements	-800,00
1641-0	Emprunts	800,00
TOTAL		0,00

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°15 - Budget eau et assainissement - décision modificative. DE 2025-109

Une décision modificative du budget eau et assainissement est proposée pour ajuster les comptes.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	400,00
6542	Créances éteintes	-400,00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement			
2158-31	Autres instal matériel outil tech	88 000,00	1641-31	emprunts	138 000,00
2158-23	Autres instal matériel outil tech	50 000,00			
TOTAL		138 000,00	TOTAL		138 000,00

Adoptées à l'unanimité

Affaire n°16 - Modification des tarifs d'entrée au Château pour 2026. DE 2025-110

Il est proposé de créer un tarif à 8 € pour les visites numériques du Château et de modifier le tarif des visites guidées du Château et du village à 15 € pour un minimum de 10 personnes car le tarif en cours de 8 € n'est pas assez élevé par rapport au tarif de 7 € correspondant à la visite guidée du Château seul.

Il est proposé que les personnes à mobilité réduite profitent gratuitement de la visite numérique.

Adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention : G. EL KAÏM).

Affaire n°17 – Consortium « Education pour adultes -Erasmus+ » - intégration de la commune. DE 2025-111

La commune de Simiane-la-Rotonde a l'opportunité d'intégrer le Consortium Européen « Education des adultes - ERASMUS+ » porté au niveau régional par la DRAJES et SDJES04.

Ce programme est à destination des élus et des personnels communaux afin de monter en compétence sur des projets de coopération transfrontaliers : l'organisation des JO2030 dans les Alpes sera l'opportunité de mettre l'accent sur l'éducation à la montagne et sur la sensibilisation à la transition écologique.

Les coûts d'organisation, de transport et d'hébergement sont pris intégralement en charge par le Consortium.

Cet engagement est valable jusqu'en 2027, il sera proposé le renouvellement automatique aux organisations déjà intégrées dans ce Consortium.

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°18 - Dénomination du local des jeunes. DE 2025-112

Il est proposé, comme évoqué lors de la dernière séance, de nommer le local des jeunes « Esteban LAVEVE EICHER ».

Adoptée à l'unanimité

Affaire n°19 - Droit de préemption urbain – avis du conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues. DE 2025-113

Aucune DIA reçue

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux questions diverses après avoir indiqué qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal au titre des délégations confiées par le conseil municipal.

Il précise qu'un foodtruck Thaï va s'installer le mercredi soir sur la Place René Char d'ici le mois de mars 2026.

Anthony Richaud : le goûter de Noël et la distribution des colis aux personnes âgées est organisé par le CCAS. Qu'en est-il du voyage qui devait être organisé en cette fin d'année ? Car il faut penser à remercier les personnes qui font vivre le village.

Monsieur le Maire : les finances actuelles du CCAS ne permettent pas d'organiser le voyage. Il propose d'en reparler en début d'année.

Fait à Simiane la Rotonde, le 30/12/2025.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Le secrétaire, Cécile AUBERT 
Affiché le 6/01/2026